

# Tir





TIR		STAND 10 M	STAND 25 M	STAND 50 M	STANDS 100, 200 et 300 M	REMARQUES
DIMENSIONS	ZONE SPECTATEURS	Régional : 3,00 m National : 5,00 m				
	ZONE ARBITRES	Régional : 1,80m National : 3,80m	Régional : 2,50m National : 3,50m	Régional : 1,50 m National : 2,50 m		Stand 10 m : généralement pratiqué en salle
	ZONE TIREUR = POSTE DE TIR	Longueur : 1,20m largeur (min) : 1 m	Vitesse olympique : L 1,50 m l 1,50 m Sport (pistolet) : L 1,50 m x l 1 m Standard (pistolet) : L 1,50 m x l 1 m	Longueur : 2,50 m largeur : de 1,25 m à 1,60m	Longueur : 2,50 m largeur (min) : 1,60 m	
	DISTANCE DE TIR	10 m (+/- 5 cm)	25 m (+/- 10cm)	50 m (+/- 20cm)	100 m (+/- 40cm), et 300 m (+/- 1m)	
	HAUTEUR	Salle : 2,50 m	Minimum 2,20 m		2,40 m	
ÉCLAIRAGE	ECLAIRAGE MOYEN	- 300 lux <sup>1</sup> sur toute la surface - 1500 lux pour les cibles <sup>2</sup>	<p>Extérieur : le tir est généralement pratiqué de jour, l'éclairage des cibles est naturel. Cependant, l'entraînement de certains tireurs après leurs heures de travail nécessite un appoint de lumière durant certaines périodes (automne-hiver).</p> <p>Des projecteurs LED peuvent être installés, de préférence en hauteur, à l'abri d'un écran pare-balles. Il convient également de concevoir un éclairage minimum du pas de tir d'une intensité de 300 lux (l) en direct vis-à-vis des tireurs. Les systèmes de très basses luminances sont particulièrement indiqués. Pour les stands ouverts, en plus des prescriptions ci-dessus, un éclairement des cibles d'une intensité de 1500 lux doit être envisagé (recommandé pour stands 25 m : 2500 lux, stands 50 m : 3000 lux).</p> <p>Fournir une étude photométrique. Considérer les paramètres de performances suivants: rendement optimal, faible consommation, adaptation à l'éclairage naturel, durée de vie des appareils,...</p> <p>Norme NBN 12193 d'application</p> <p>L'étude du placement éventuel de Leds est obligatoire</p>			Eviter l'éclairage jaunâtre en salle
	UNIFORMITÉ	0,7				
	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	Eclairage indirect (LED recommandé)				
VENTILATION		Prévoir une évacuation rapide : cela implique de souffler de l'air neuf derrière le tireur et de l'extraire derrière les cibles, pour les stands fermés à l'arme à feu			Dans zone fermée: prévoir un système de ventilation à 2 vitesses: 0,20 m/s (préparation) 0,40 m/s (phase de tir)	
MURS	TONALITÉS	Derrière les cibles : couleur non réfléchissante, intermédiaire et neutre				
	ACOUSTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sas d'entrée antibruit: utilisation de matériaux absorbants sur les parois ou sur les décorations</li> <li>Étanchéité des ouvertures: matériaux fibreux (laine de verre, laine de roche, panneaux en fibres de bois)</li> <li>Dispositif d'absorption: matériaux cellulaires (mousse d'argile, béton cellulaire, mousse polyuréthane)</li> </ul>				
REVETEMENT DE SOL	NATURE	Structure antidérapante		Dalle antidérapante, plancher relevé (position couchée, debout, à genoux)	Sur la zone précédant la ligne de tir	

(1) recommandé 500 lux  
(2) recommandé 1800 lux

TIR		STAND 10 M	STAND 25 M	STAND 50 M	STANDS 100, 200 et 300 M	REMARQUES
<b>CIBLERIES</b>	<b>COMPOSITION – TYPE</b>	Un rameneur Un porte-cible Un réceptacle pour les projectiles Ciblerie à détection électronique	Cibles fixes sur la ligne de cible Cibles pivotantes sur rail Cibles pivotantes sur ligne de cible Rameneurs électriques Cracheurs de cibles Ciblerie à détection électronique		Pour 300 m : Ciblerie à guillotine Ciblerie à détection électronique	
<b>ORIENTATION</b>	<b>ENSOLEILLEMENT</b>		Le stand et le sens du tir doivent être orientés nord-nord-est pour que les tireurs n'aient pas le soleil dans les yeux.			
<b>NOMBRE DE POSTES DE TIR</b>	<b>POSTE DE TIR</b>	indifférent	5 postes au minimum	Indifférent		
<b>SÉCURITÉ</b>	<b>MATÉRIAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Béton (ordinaire ou anti-ricochets)</li> <li>* Panneaux béton préfabriqués</li> <li>* Bois tendus et massifs</li> <li>* Murs en maçonnerie</li> <li>* Acier profilé</li> <li>* Buttes naturelles à 40° d'inclinaison et 2 m de haut couvertes par un toit</li> <li>* Protections latérales (talus : 2 m à partir du sol du pas de tir)</li> <li>* Pare-balles</li> <li>* Récupération des projectiles par des systèmes de ciblerie «es-cargot» avec une zone de décélération</li> </ul>				

Normes fédérations

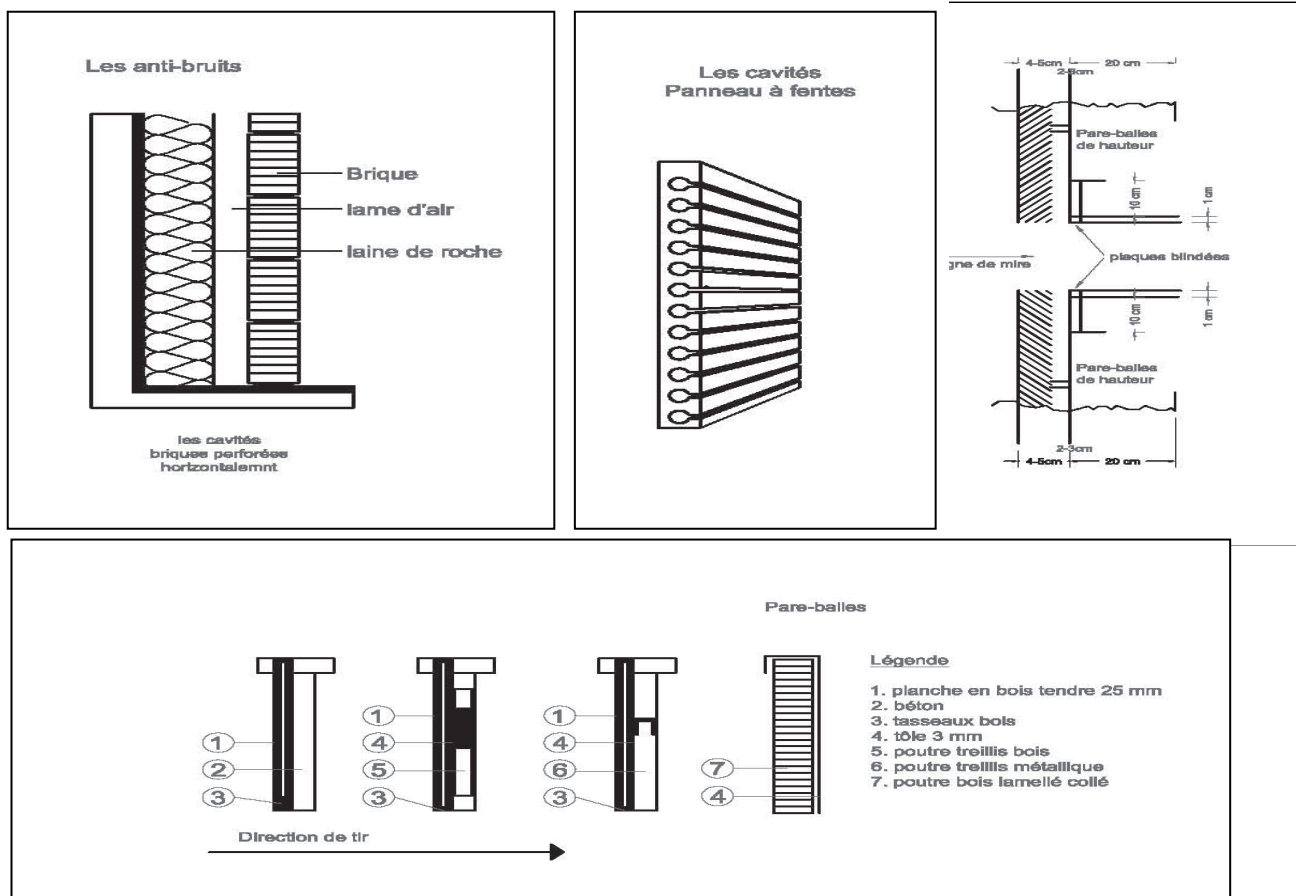
Recommandations Infrasports

## 1. ÉQUIPEMENT SPORTIF

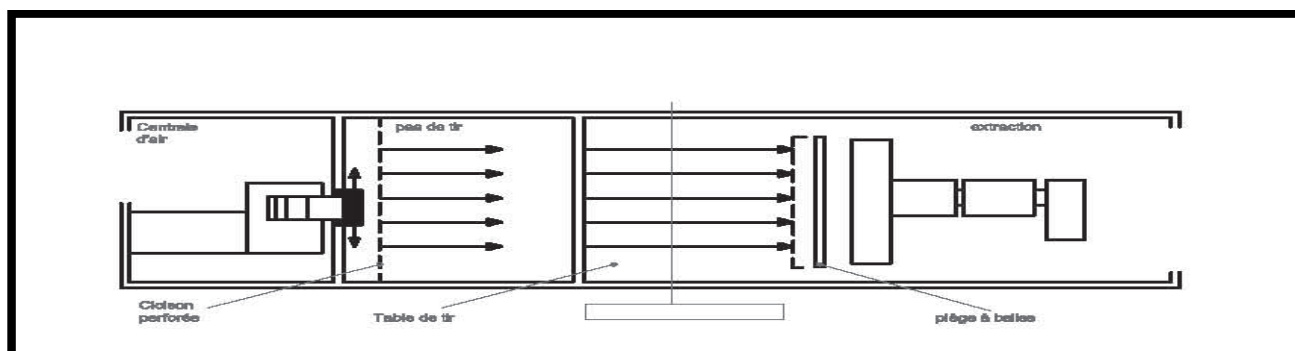
- a) Le hall d'accueil :
  - tableau d'affichage
  - guichet
  - une table d'arbitrage
- b) Vestiaires et sanitaires :
  - vestiaires hommes et dames avec douches + WC (0,5 m<sup>2</sup> par utilisateur)
- c) Salle de contrôle :
  - à proximité du club-house
- d) Le club-house :
  - salle de réunion, bureau de gestion (10 à 15 m<sup>2</sup>)
- e) L'armurerie :
  - endroit fermé (chambre forte) pour le stockage des armes (à côté d'un bureau) – AR du 27/04/1997 (arrêté royal déterminant les conditions de sécurité lors du stockage, de la détention et de la collection d'armes à feu ou de munitions version consolidée). AR du 13/07/2013 (agrément des stands de tir version consolidée).
- f) Les rangements :
  - matériel pédagogique, porte-cibles, potences.

## 2. LES PARE-BALLES ET ANTI-BRUIITS

- Carabine gros calibre :
  - Blindage de toutes les arêtes des ouvertures des pare-balles avec des plaques d'acier de 100 mm de largeur et 10 mm d'épaisseur.
  - Revêtir de planches les matières dures des pare-balles afin de protéger les tireurs contre les éclats de pierre et de projectiles.



### 3. LA VENTILATION POUR UN STAND FERMÉ



### 4. CONDITIONS D'AGRÈMENTS DES STANDS DE TIR

- 4.1. Référence à l'arrêté royal déterminant les conditions d'agrèments des stands de tir du 13 juillet 2000, version consolidée
- 4.2. Obtention d'un permis UNIQUE (exploitation et environnement).
- 4.3 SPW normes pollution sonore, pollution du sol, ...

## FICHE ANNEXE: STAND 50 m

Ces stands de tir sont des installations ouvertes sur un espace extérieur. Le pas de tir est couvert de manière à protéger le tireur de la pluie, du vent et du soleil.

Quelques stands d'entraînement sont totalement couverts. Ces stands ne sont pas homologués pour l'organisation de compétitions officielles.

Il existe différentes possibilités d'aménagement d'un poste de tir :

### 1. La dalle unique

Le poste de tir se compose d'une dalle plane unique. Cette disposition demande la présence d'une tablette pour reposer l'arme de tir utilisable en position debout et à genoux d'une dimension 60/60/1.15 (dessin 1)



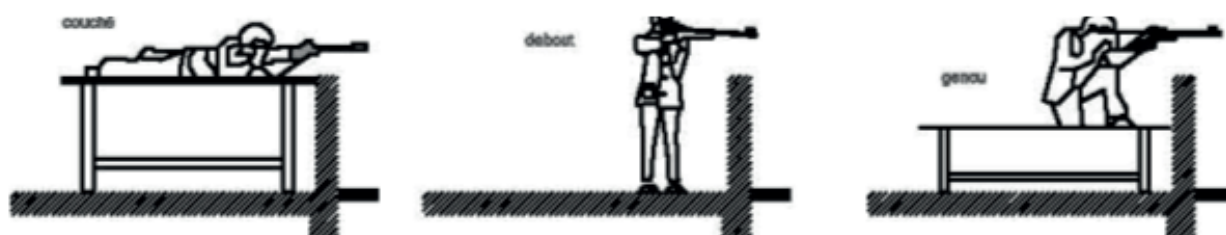
### 2. La fosse équipée d'un plancher

Une fosse d'une profondeur de 60 cm permet le tir en position debout. Les deux autres positions sont pratiquées à partir d'un plancher démontable qui recouvre la fosse. Ce plancher composé de panneaux de particules d'une épaisseur de 4 cm, est simplement posé dans les réservations prévues à cet effet. Cette configuration est particulièrement confortable pour le tir 3 positions et évite l'achat de tables de tir. On considère au vu de la réglementation que le niveau du plancher du poste de tir est le niveau médian entre la fosse et le faux plancher.



### 3. La fosse équipée d'une table de tir

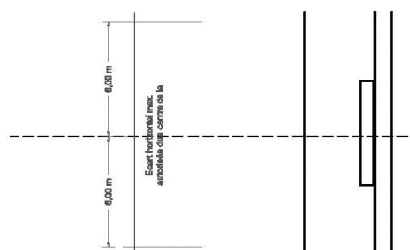
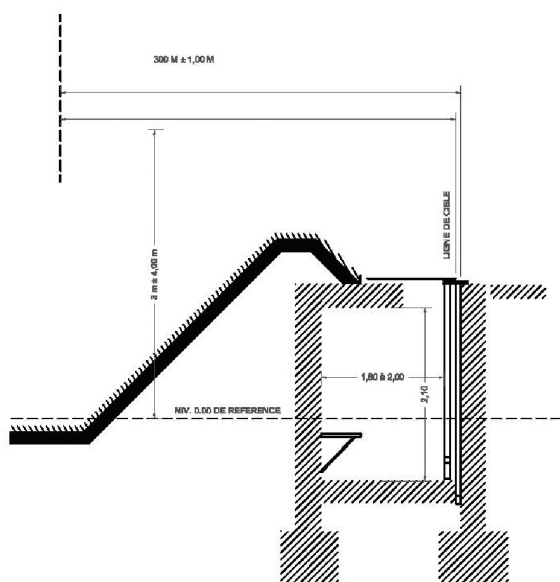
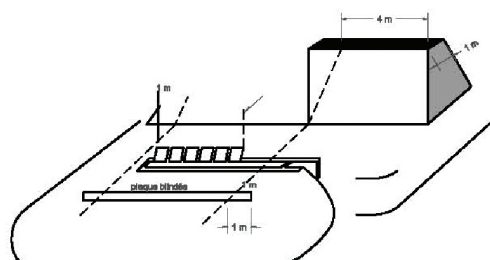
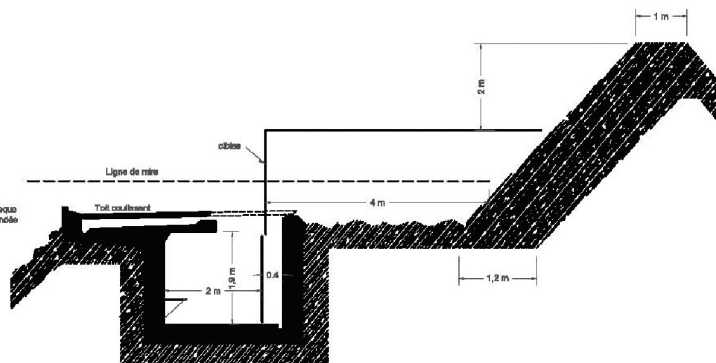
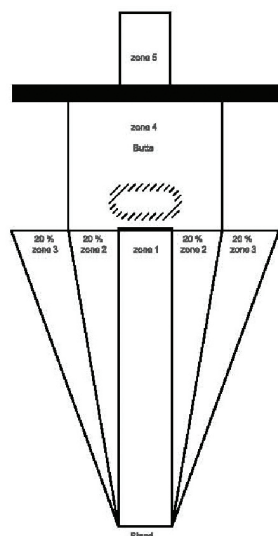
La position debout est pratiquée à partir de la dalle, les autres le sont à partir d'une table de tir à deux niveaux. Cette conception un peu ancienne n'est à envisager qu'en cas de force majeure, compte tenu des nombreuses contraintes d'utilisation.



## FICHE ANNEXE: STAND 100, 200 et 300 m

Les zones dangereuses : les stands à 100 m et 300 m sont des stands ouverts vers l'extérieur. La conception d'une telle installation doit permettre une protection efficace du tireur contre le vent, la pluie et le soleil. Le sol du tir doit être au niveau dans tous les sens et construit de telle manière qu'il ne soit soumis à aucune vibration

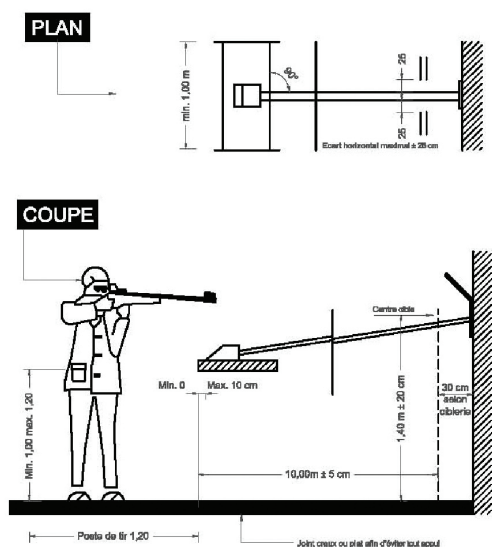
- Zone 1 = champ de tir - interdiction de bâtir et de planter
- Zone 2 = terrain latéral proche - interdiction de bâtir, interdiction de planter limitée
- Zone 3 = arrière-terrain proche - interdiction de bâtir limitée
- Zone 4 = arrière-terrain éloigné - interdiction de bâtir limitée dans la zone de tir



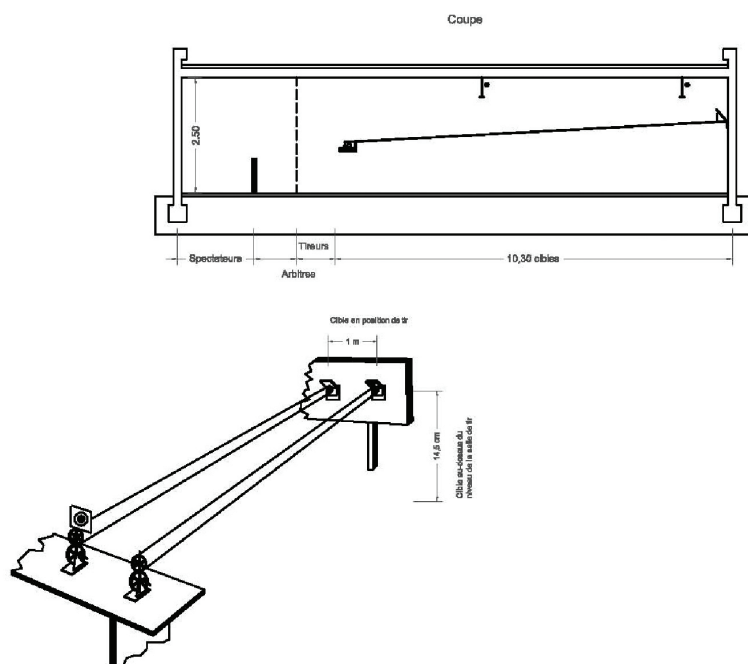


## FICHE ANNEXE: STAND 10 M

Le tir à air comprimé se pratique en salle où l'infrastructure nécessaire à sa pratique est très succincte. Il est silencieux et ne cause aucune nuisance



### La ciblerie



Il existe également des cibles électroniques

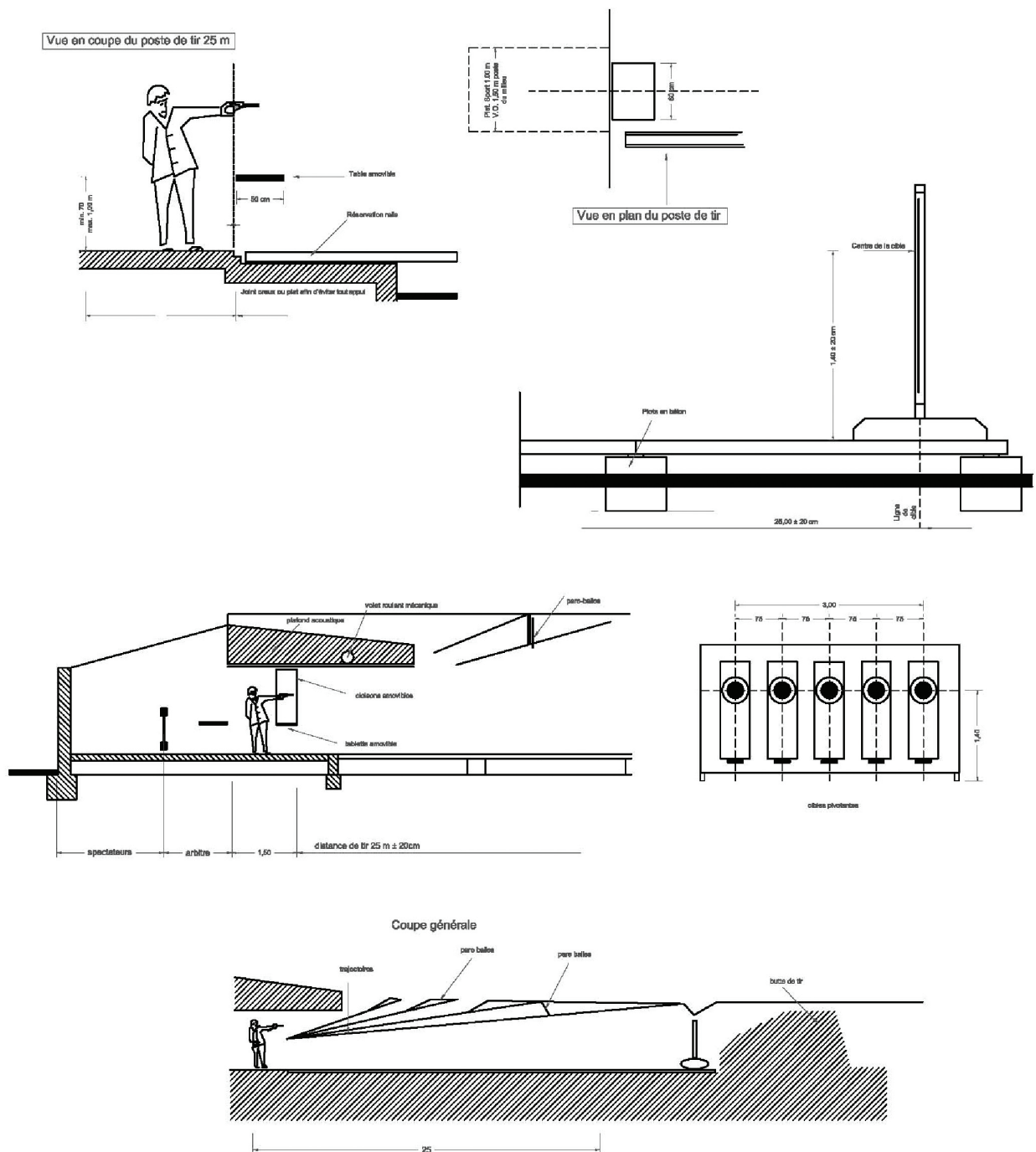




## FICHE ANNEXE: STAND 25 M

Les stands de tir 25 m sont généralement des installations ouvertes sur un espace extérieur. Le pas de tir est couvert de manière à protéger le tireur de la pluie, du vent et du soleil. Quelques rares stands d'entraînement sont totalement couverts. Ces stands ne sont pas homologués pour l'organisation de compétitions officielles dans ces disciplines.

Chaque poste de tir doit être muni d'une chaise et d'une table amovible, ayant approximativement des dimensions de 50 cm x 60 cm et d'une hauteur de 70 cm à 80 cm. Les postes de tir doivent être séparés par des cloisons ayant une fonction acoustique et de protection contre l'éjection des douilles du tireur voisin.



# Tir



## Contact

Service Public de Wallonie Mobilité & Infrastructures  
Département des Infrastructures subsidiées  
Direction des Infrastructures sportives  
Boulevard du Nord, 8  
5000 Namur  
infrasports.infrastructures@spw.wallonie.be  
L'ensemble des fiches techniques est disponible  
sur le site d'Infrasports <https://infrastructures.wallonie.be>

Cette fiche a été avalisée par:  
l'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique Aile Francophone, Rue t'Serstevens, 4 - 6530 THUIN  
Tél. 071/59 64 57 • Fax. 071/ 59 64 67  
E-mail: [secretariat@urstbf.org](mailto:secretariat@urstbf.org) • [www.urstbf.org](http://www.urstbf.org)